

**La séance ordinaire
du conseil municipal
débutera à 19 h 30**





Sainte-Anne-des-Lacs

CENTRE COMMUNAUTAIRE

La nature
à l'état pur



sادل.qc.ca



Séance ordinaire
du conseil municipal

9 mars 2026



Ouverture de la séance

Prélude à la séance



Ouverture de l'assemblée



1.01 Mot du maire





Adoption Ordre du jour



3.01 Suivi des questions posées lors de la dernière assemblée ;

3.02 Questions relatives à l'ordre du jour de la présente séance.



4.01

**Adoption du procès-verbal
de la séance ordinaire du 9
février 2026**



5.01

Journal des factures payées et des factures à payer :

Factures payées au 28 février 2026 : 274 915,83 \$

Factures à payer au 28 février 2026 : 703 806,31 \$



5.02

Dépôt :

- Du rapport de dépenses au 28 février 2026



5.03

Dépôt :

- Du rapport des comités municipaux ad-hoc suivants :
 - Finances ;
 - Noyau villageois ;
 - Service sécurité incendie ;
 - Immobilisations.



5.04

Gestion des ressources humaines et relations du travail :

- Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que Services juridiques de la Fédération québécoise des municipalités



5.05

Désaffecter un bien du domaine public municipal afin de procéder à sa vente :

- Suivant la résolution numéro 8696-11-25, le conseil municipal autorise la désaffectation des lots 5 330 642, 5 577 881, 5 576 026 et 5 330 640 du domaine public municipal.



5.05



5.06

Nomination d'une Directrice générale greffière-trésorière, par intérim



5.07

Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes



5.08

Abrogation de la résolution

7855-05-23

- Possibilité d'informer, verbalement, les citoyens des sujets traités lors des séances de la MRC, sans devoir produire un rapport à chaque séance.



5.09

Appui du conseil :

- Pour la mise en candidature de la Municipalité au Prix du mérite municipal pour le projet « Accès à la nature au cœur du village ».



5.10

Avis de motion et dépôt :

- Projet du règlement numéro 488-2026 concernant la régie interne des séances du conseil.



5.11

Mandat à un consultant externe :

- Pour l'accompagnement au service des finances.



5.12

Abrogation de la résolution

No 8968-02-26 :

- La résolution relative à l'exercice du droit de préemption sur le lot 1 921 651 est abrogée.



6.01

Demande de subvention –

Contrat FQM :

- Octroi de contrat à la FQM pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et demande de subvention au PAVL – Chemin Godefroy.



6.02

Attestation de fin des travaux – Chemins Filion et Fournel :

- Le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles à l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).



7.01

**Dépôt de la liste des employés
engagés en mars 2026 pour le
camp de jour Magicoparc été
2026**



8.01

Demande de dérogation mineure No 2026-01 :

- Concernant le 36, chemin des Moucherolles



8.01 Suite



8.02

Règlement 610-2026 - Sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de Sainte-Anne-des-Lacs

- Permet de mieux contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments sur notre territoire;
- Applicable aux bâtiments inscrits dans l'inventaire des immeubles d'intérêt patrimonial de la MRC des Pays d'en-Haut.



9.01

Autorisation d'achat de six (6) tenues intégrales (bunkers):

- Obligation de renouveler les tenues intégrales de nos pompiers chaque 10 ans.



9.02

Approbation du SCRI - Bilan annuel 2025:

- Dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité.



9.03

Embauche de six (6) pompiers à temps partiel:

- Les embauches sont pour des postes vacants ;
- Embauches à compter du 10 mars 2026.



10.01

Octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie:

- Pour la conception, les autorisations environnementales et le suivi des travaux correctifs des barrages X2181546 (Loiselle) et X0005033 (Colette) ;
- Octroyé à Groupe Conseil CHG Inc.



10.01 Suite

- Cinq (5) soumissions ont été reçues :
- Force Solutions Construction Inc., soumissionnaire conforme mais non acceptable (pointage intérimaire de moins de 70 points) ;
- Parallèle 54 Expert-Conseil Inc., soumissionnaire conforme mais non acceptable (pointage intérimaire de moins de 70 points) ;

Soumissionnaire	Montant avant taxes	Pointage final
Groupe Conseil CHG Inc.	255 717,50 \$	4,20
Artelia Canada Inc.	323 100,00 \$	3,37
WSP Canada Inc.	395 443,00 \$	2,84



10.02

Octroi de contrat, caractérisation environnementale:

- Réfection du chemin des Noyers prévue pour l'année 2026 : ctroyé à ENVIROC ;
- Échantillonnage environnemental des sols et des matières granulaires résiduelles du chemin.



10.03

R. H. - Embauche pour un poste saisonnier au Service de l'environnement

- Durée de 12 semaines.



11.01

Divers :

- Informations relatives aux séances de la MRC des Pays-d'en-Haut



Période de questions





**Levée de la séance
Merci pour votre présence !**

